

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Rencontre entre l'Exécutif et la Commune bourgeoise **Un moment d'échange et de convivialité**

Le 23 septembre dernier, les membres de l'Exécutif imérien et les membres du Conseil de la Commune bourgeoise de Saint-Imier se sont réunis pour une séance commune, suivie d'un moment convivial.



La séance commune a été l'occasion d'échanges riches et nourris.

Cette séance a permis d'aborder plusieurs sujets d'intérêt commun. Le projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil, le terrain des Planches ou encore l'entretien des forêts protectrices pour assurer la sécurité des communes figuraient à l'ordre du jour. Après des échanges constructifs et nourris, la rencontre s'est poursuivie par un moment de convivialité.

Ces moments d'échange et de dialogue ont permis de renforcer encore plus les liens entre le Conseil municipal et la Commune bourgeoise. Ils sont essentiels pour entretenir une dynamique positive entre les différents acteurs de la vie communale. Tous ont réitéré leur volonté de poursuivre leur travail de collaboration fructueuse débuté il y a de nombreuses années déjà. (cm)

Mairie

Nouvelle permanence le 16 octobre

Corentin Jeanneret, maire de la Municipalité de Saint-Imier, tient une nouvelle permanence le 16 octobre prochain. Il s'agira de la neuvième de l'année.

Comme à l'accoutumée, elle aura lieu de 14h00 à 17h00 dans les locaux de l'administration communale, sans avoir besoin de prendre rendez-vous au préalable. Cette permanence offre l'opportunité d'échanger avec Corentin Jeanneret, de lui poser des questions ou de partager ses préoccupations en lien avec la commune. (cm)

Accueillant en milieu familial

Rappel de l'obligation d'annonce

Un accueillant en milieu familial est une personne qui accueille régulièrement, à la journée et contre rémunération, des enfants de moins de 12 ans.

Conformément à l'article 12 de l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants, le Conseil municipal rappelle qu'il est obligatoire d'annoncer cette activité à l'autorité du canton de Berne compétente, à savoir l'Office de l'intégration et de l'action sociale.

Le Conseil municipal remercie les personnes concernées de respecter ces dispositions légales. Pour plus d'informations, il les invite à consulter le site internet de l'OIAS. (cm)

Rue du Pont

Travaux par forage

Des travaux de mise en place de conduites souterraines par forage vont débuter à la Rue du Pont le 9 octobre. Deux forages seront réalisés sous la Suze pour les réseaux électriques, d'eau et du gaz. Si l'accès au quartier du Pont pourra être maintenu pendant les travaux, certaines perturbations ne peuvent être exclues. Le Conseil municipal remercie les riverains pour leur compréhension. (cm)

Le Creux-Joly

Perturbation de la circulation

La Municipalité de Saint-Imier en collaboration avec l'entreprise Marti Arc Jura SA procéderont à des travaux de réparation sur plusieurs tronçons de la route du Creux-Joly entre le lundi 13 octobre à 13h30 et le mercredi 15 octobre à 12h00 (indications données à titre indicatif et sous réserve de conditions météo favorables et/ou d'imprévus).

Il s'agira principalement de nettoyer et reboucher les nids-de-poule et de reposer un enrobé aux endroits endommagés.

Ces travaux se dérouleront sur route ouverte. Des interruptions temporaires de trafic et des temps d'attente ne peuvent donc être exclus. Il est recommandé aux riverains de prendre leurs dispositions en conséquence. De plus, la prudence et les égards restent de mise à l'approche du chantier, afin d'éviter tout accident.

La Municipalité remercie les personnes touchées par ces travaux de leur compréhension. (cm)

Saint-Imier, le 7 octobre 2025